

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Nieuil-sur-Mer

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le n°017-211702642-20240702-CM24_50-DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 3 juillet 2024

Séance du mardi 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Marc MAIGNÉ, maire,

Membres présents (21) : Mesdames et Messieurs Marc MAIGNÉ, Fabienne JARRIAULT, Philippe GAFFET, Cécile ÉLAMBERT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, David LOUTREUIL, Philippe EGREMONTE, Carole GUERIN, Jean-Paul BEAUVAIS, Christophe DAVID, Marie-Paule DELAGE, Hédi DJELLOULI, Marie-Christine BELLOC, Philippe LEPAGE, Florence PHELIPPEAU, Franck HILAIREAU, Tony ROUCHÉ, Frédérique VIGNERON, Marie-Noëlle LOIZEAU, Denis FUSIL, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARÈS

Membres ayant donné procuration (6) : Monsieur Lionel LOISEAU à Patrick PHILBERT - Madame Sandra DUPEYRON à Philippe GAFFET – Monsieur Lionel LOISEAU à Patrick PHILBERT - Madame Nathalie FILLON à Anne CLEMENT-THIMEL – Monsieur Philippe LEPAGE à David LOUTREUIL – Madame Amandine MOUILLERON à Fabienne JARRIAULT – Monsieur Philippe DURIEUX à Jacqueline CHEVALLIER

Membres absents (2) : Madame Elise MANGALO – Madame Marie-Paule DELAGE

Délibération n° CM24-50

MISE A JOUR DE LA TARIFICATION DES SERVICES PERIS ET EXTRASCOLAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 CONSIDERANT la nécessité de fixer les services proposés par le Service Enfance-Jeunesse et Citoyenneté,
 CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse qui s'est réunie le 28 février 2024,

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et sur sollicitation du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- VALIDE les grilles tarifaires des services périscolaires et extrascolaires à compter du 2 septembre 2024 comme suit :

Tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires

Tarifs	Tranches de quotients familiaux (QF)	Pause Méridienne (repas + encadrement)	ALSH			Périscolaire	
			Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Tarifs à la demi-heure Matin ou Soir	Goûter
1	Jusqu'à 550	1,00 €	4,25 €	2,30 €	3,05€	0,75 €	0,55 €
2	De 551 à 730	2,84 €	8,80 €	4,35 €	6,45 €	0,75 €	0,85 €
3	De 731 à 1100	3,15 €	11,30 €	5,40 €	8,45 €	0,80 €	
4	De 1101 à 1500	3,85 €	12,60 €	5,90 €	9,25 €	0,80 €	
5	De 1501 à 1800	4,45 €	14,00 €	6,60 €	10,65 €	0,85 €	
6	De 1801 à 2200	5,35 €	16,60 €	8,80 €	13,00 €	0,85 €	
7	de 2201 et +	6,30 €	18,00 €	9,60 €	14,00 €	0,90 €	

AR Prefecture

017-211702642-20240702-CM24_50-DE
 Reçu le 03/07/2024

Page 1/2
 Chaîne d'intégrité du document : A6 F3 EC 6F D9 77 55 A9 EC 83 94 C9 74 45 9F 39
 Publié le : 03/07/2024
 Par : Marc MAIGNÉ
 Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/357930>

Tarifs particuliers

Pause Méridienne	
Repas personnel communal	5,51 €
Repas adulte	6,30 €
Enfant hors commune	6,30 €
PAI	1,30 €
Repas pour une prestation extérieure	6,30 €
ALSH	
Enfants hors commune journée avec repas	18,00 €
Enfants hors commune demi-journée avec repas	14,00 €
Enfants hors commune demi-journée sans repas	9,60 €
Enfants hors commune garderie ALSH (tarif à demi-heure)	0,90 €
Enfant avec un PAI	Réduction de 1€ sur le tarif applicable à la famille
Tarif veillée	3,50 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et
an susdits, pour extrait certifié conforme,
le 3 juillet 2024

Le Maire,
Marc Maigné

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul Beauvais



AR Prefecture

017-211702642-20240702-CM24_50-DE
Reçu le 03/07/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois
pour introduire un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif - Hôtel Gilbert - 86020 Poitiers Cedex
ou par l'application Télérecours citoyens : www.telerecours.fr.

Page 2/2
Chaîne d'intégrité du document : A6 F3 EC EC 6F D9 77 55 A9 EC 83 94 C9 74 45 9F 39
Publié le : 03/07/2024
Par : Marc Maigné
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/357930>

